

Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alban FONTENILLE Maire.

PRESENTS : MM BENOIT M. - BENOIT R - BESSY J. - BOURG F - CHARRETIER J. - COHAS E. - DERORY C. - FONTENILLE A. - LAURENCERY E. - MAZET M. - MOREL C.

Secrétaire de séance : Jacqueline CHARRETIER

- 1) **Approbation du compte rendu** du Conseil Municipal du 17 février 2022 :
Approuvé à l'unanimité.

2) **Approbation compte administratif 2021 : Budget général de la commune**

Monsieur Julien BESSY, 3ème adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget général de la commune, pour l'année 2021. Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

SECTION D'EXPLOITATION

➤ Dépenses réalisées	141 393.48 €
➤ Recettes réalisées	154 115.98 €
➤ Résultat exercice (excédent)	+ 12 722.50 €
➤ Résultat reporté	45 948.91 €
➤ Résultat de clôture (excédent)	58 671.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ Dépenses réalisées	30 937.56 €
➤ Recettes réalisées	34 511.10 €
➤ Résultat exercice (excédent)	+ 3 573.54 €
➤ Résultat reporté (déficit)	- 1 471,09 €
➤ Résultat de clôture (excédent)	+ 2 102.45 €
➤ RAR – DEPENSES	0 €
➤ RAR – RECETTES	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget général.

3) **Approbation compte de gestion 2021 : Budget général de la commune**

Monsieur Julien BESSY, 3ème adjoint, présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget général de la Commune, pour l'année 2021, établi par le receveur municipal. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du budget général pour l'année 2021.

4) Affectation des résultats : Budget général de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 58 671.41 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice (excédent)</u>	12 722.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés (excédent)</u>	45 948.91 €
C Résultat à affecter	58 671.41 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	2 102.45 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0,00 €
Besoin de financement F =D+E-	0.00 €
AFFECTATION = C	58 671.41 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	11 700,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	46 971.41 €

5) VOTE DU BUDGET 2022 : Budget général de la commune

Le Maire présente le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	176 389,42 €	32 490.67 €
RECETTES	176 389,42 €	32 490.67 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget général 2022.

6) VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition en 2021 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties à 22.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties à 47.73 %

Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir discuté et délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de fixer les taux 2022, suivants :

TAXES	2022
Taxe Foncier bâti	22.99
Taxe Foncier non bâti	47.73

7) Etude des devis hydrologue

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les devis n'ont pas été réactualisés par les entreprises. De ce fait, la décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

8) Préparation des élections.

Monsieur le Maire rappelle le tableau des permanences pour les prochaines élections. Le tableau est réactualisé :


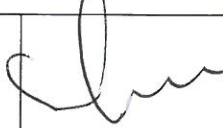



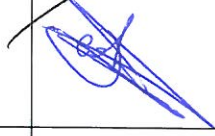




Horaires	Nom Prénom	Nom Prénom
De 8h00 à 10h30	Roland BENOIT	Michèle BENOIT
De 10h30 à 13h00	Matilde MAZET	Emmanuelle LAURENCERY
De 13h00 à 15h00	Julien BESSY	Emilien COHAS
De 15h00 à 17h00	Célestin MOREL	Cédric DERORY
De 17h00 à 19h00	Jacqueline CHARRETIER	Fabien BOURG

Mathilde demande une précision sur le lieu de vote. Le bureau de vote est à la salle Marcel Louison et n'a pas été modifié.

Questions diverses :

- Roland souhaite une précision concernant le DIF élu et notamment les modalités de connexion. On va se renseigner à ce sujet auprès de l'AMF.

La séance est levée à 21H30

BENOIT M.		BENOIT R.		BESSY J.	
BOURG F.		CHARRETIER J.		COHAS E.	
DERORY C.		FONTENILLE A.		LAURENCERY E.	
MAZET M.		MOREL C.	